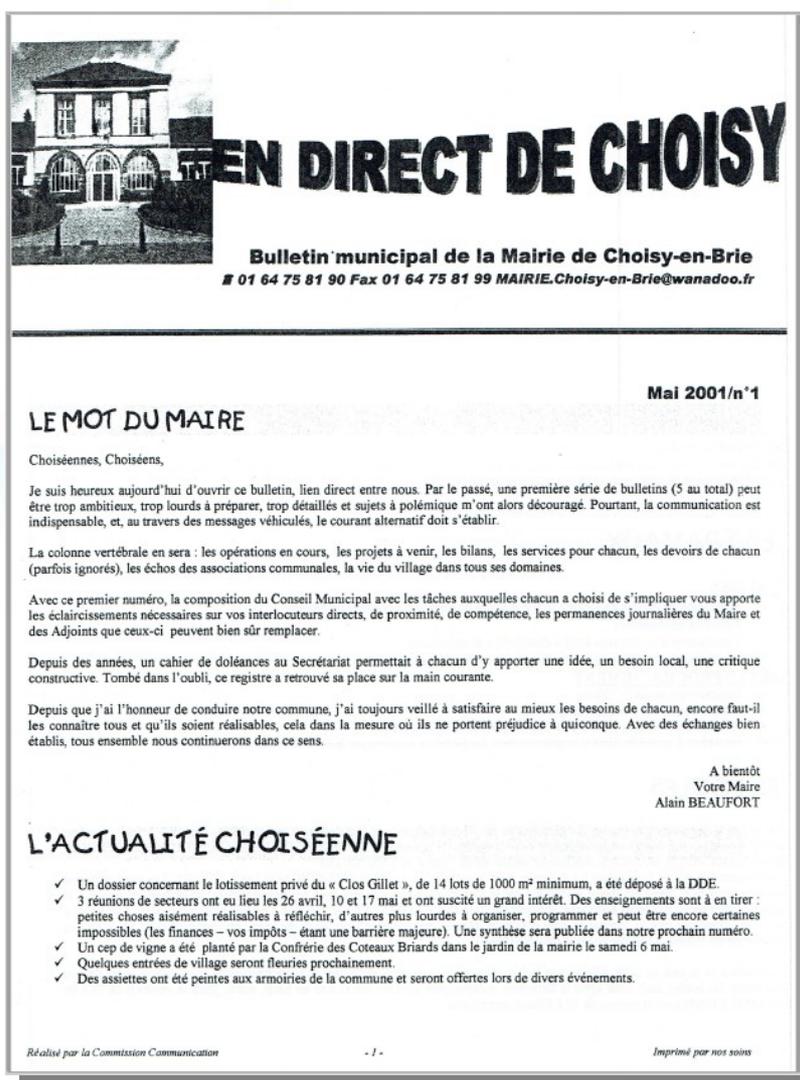


Avril 2021

## EN DIRECT DE CHOISY

La Bochetière, La Boulois, La Brosse, Buissons-Bailly, La Cadine, Le Carrouge, Champbonnois, Cofféry, Les Deux Maisons, L'épauche, Le Fays, La Fresnois, L'hommée, Malnoue, Le Merger, Le Montcel, Le Petit Choisy, Les Queurses, Le Ru Des Rieux, Les Sablons, La Tuilerie, Villars Les Massons.

20 ans déjà ....

**MAIRIE :**

5, Route de la Ferté-Gaucher  
77320 CHOISY-EN-BRIE

☎ 01 64 75 81 90 📠 01 64 75 81 99

mairie.choisy-en-brie@wanadoo.fr - www.choisy-en-brie.fr

**HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H À 12 H**



## LE MOT DU MAIRE



Chères Choiséennes et Chers Choiséens,

Votre « Petit journal » fête ses 20 ans, et oui, déjà ! Comme le temps passe.

La première parution a été distribuée dans vos boîtes aux lettres en mai 2001, à l'initiative des élus de la mandature 2001-2008, et plus particulièrement de Liliane ROZEC, Joël PACHOT, Sylvie CENDRIER et Isabelle MAYEUR, merci à eux pour cette belle initiative.

Nous avons voulu, à l'occasion de cet anniversaire, relooker notre « En direct de Choisy » avec toujours des infos sur la vie locale, sur les différents projets et réalisations en cours ou à venir.

A l'ère du numérique, il est important que ces formats papier perdurent parce qu'ils font le bonheur de nos aînés moins habitués aux nouvelles technologies.

D'autre part, j'ai le plaisir de vous informer que depuis quelques jours, nous avons lancé notre page Facebook « Mairie de CHOISY EN BRIE et ses hameaux ». Un lien moderne permettant une diffusion rapide des événements de notre Commune. (Voir article)

A propos de nouvelles technologies, notre commune bénéficie actuellement des travaux de déploiement de la fibre, comme prévu.

Vous pourrez constater dans notre budget, qu'il prend en compte à la fois les projets engagés par l'ancienne et par la nouvelle équipe municipale mais toujours dans le souci de respecter l'équilibre financier et de maîtriser les dépenses.

Les beaux jours arrivent et bien sûr, également les troubles habituels de voisinage (bruits, feux, etc.). Chacun doit faire les efforts nécessaires afin de préserver le « Bien vivre ensemble ».

D'autres incivilités récurrentes, telles que « dépôts, détritrus, crottes de chien, masques, etc... » sur le domaine public, obligent le personnel communal à passer du temps et de l'énergie à les ramasser, nettoyer et les évacuer.

Chaque semaine, autour des poubelles collectives (molok) devant l'Eglise, des encombrants et autres déchets sont déposés, et encore une fois les agents sont obligés d'intervenir pour maintenir la propreté et l'hygiène.

Tout ce temps perdu et le coût du dépôt en déchetterie amputent les finances et limitent la faisabilité d'autres travaux et améliorations dans notre Commune.

Je rappelle qu'au final, c'est chacun et chacune d'entre nous qui paye l'addition...

Comme vous le savez déjà, dans un mois nous allons élire nos représentants pour siéger au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

Ces élections perçues pour beaucoup comme peu importantes, sont pourtant indispensables à notre village car ces instances apportent des financements non négligeables pour les opérations structurantes engagées telles que les prochains travaux de mise en accessibilité de différents bâtiments communaux. Les subventions attribuées représentent 70% du montant des travaux.

Nos représentants territoriaux sont proches de nous et accordent une écoute attentive à nos problématiques rurales, ils permettent ainsi d'appuyer nos doléances auprès de ces assemblées.

Un mot sur notre Communauté de Communes des 2 Morin, et plus particulièrement sur le nouveau service assainissement :

Tout le monde connaît le « SIANE », service qui a été dirigé depuis sa création par notre ancien Maire, Alain Beaufort. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, cette compétence a été transférée à la « CC2M »

Ce service, toujours basé à Rebais, dans les anciens locaux du SIANE est opérationnel et fonctionne. J'en suis, au sein de la Communauté de Communes, le Vice-Président.

Bien sûr, la CC2M continue ses autres services dont vous pouvez trouver tous les détails sur le site [www.cc2m.fr](http://www.cc2m.fr)

Pour rester dans le sujet de l'assainissement, les travaux de raccordement à l'assainissement collectif démarrent enfin dans le hameau du Montcel après différentes contraintes administratives. Ils s'étendront de mai à octobre.

Une entreprise choiséenne, TERE0 TP, est en charge de les réaliser.

A très bientôt, et je l'espère pour partager des moments conviviaux qui ne devraient tarder.

Votre Maire

Daniel TALFUMIER

## ÉTAT CIVIL

### Ils se sont mariés

Le 11 avril 2021                      Stéffany MARX et Fernando CASTRO RIBEIRO

### Bonjour les bébés

Le 11 février 2021                      Ethan DELAVACHERIE  
Le 02 mars 2021                        Alahna OUIN GALVAO DA SILVA-BEAUP  
Le 30 mars 2021                        Vanessa PEREIRA BISPO  
Le 7 avril 2021                         Naëla SAINT-AUBIN

### Ils nous ont quittés

Le 10 janvier 2021                      Nicolle QUARTIER née MALSERVET  
Le 18 Février 2021                      Jacqueline MÉCRÉANT née GENEST  
Le 22 février 2021                      Patrick EAUCLAIRE  
Le 23 février 2021                      Michel MILLET

## ARRIVEE DE LA FIBRE OPTIQUE

Nous avons bénéficié, il y a quelques années déjà, du système de « montée en débit », nous permettant de profiter d'un débit supérieur à 10 mégaoctets par rapport aux 512 kilos octets existants (débit 20 fois moins puissant)

A cette époque, ce choix nous permettait d'avoir rapidement un débit plus que correct, et de ce fait, il avait été décidé de surseoir au déploiement de la fibre jusqu'en 2021 afin d'en amortir le coût important.

La distribution est réalisée suivant deux schémas, le premier, quand les réseaux sont enterrés, la fibre l'est aussi, d'où la présence de mini pelles en action dans la commune, le deuxième, quand les réseaux sont aériens la fibre est installée sur les poteaux existants.

Or, certains de ces poteaux existants ne peuvent supporter de nouvelles charges, c'est pourquoi il s'est avéré nécessaire d'en ajouter un autre à côté, EDF ayant refusé l'installation sur ses propres poteaux.

Ces installations sont financées, bien sûr par l'état, la région et le département mais également par notre Communauté de Communes des 2 Morin, et de façon conséquente. Ces travaux ne coûtent rien ni à la Commune ni à nos habitants.

Quant aux modalités pratiques pour connaître l'éligibilité d'une adresse au service « fibre », il suffit de se connecter sur le site de [sem@fibre77.fr](mailto:sem@fibre77.fr)

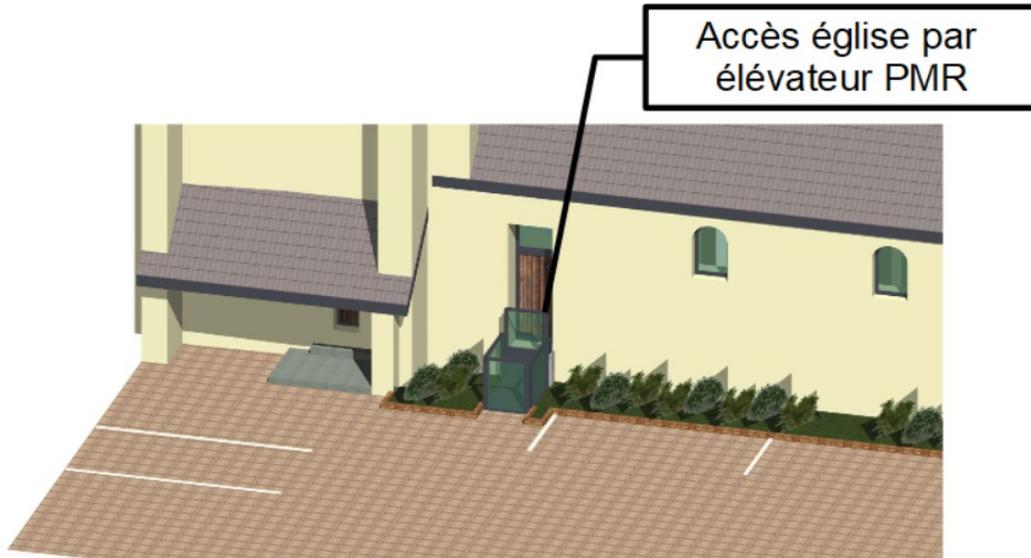


## TRAVAUX A L'EGLISE

Si l'on parle beaucoup des travaux de Notre Dame de Paris, notre bonne église St Pierre St Paul, elle aussi, va avoir droit à son quota.

En effet, deux phases de travaux sont prévues sur l'église.

La première, dans le cadre du contrat rural, consiste à la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. La fenêtre donnant dans la sacristie sera modifiée de manière à recevoir un monte-personne. Un stationnement pour personne à mobilité réduite sera aménagé à côté et le parking sera réorganisé.



La deuxième phase de travaux, financée en partie par la dotation DETR, se situe au cœur de la charpente du clocher (voir notre précédent bulletin).

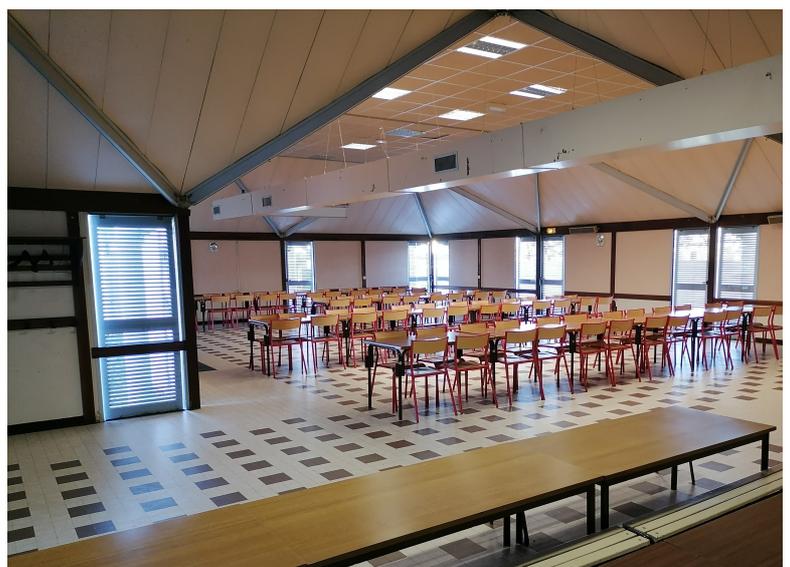
Une des poutres soutenant la charpente du clocher doit être remplacée. Une opération minutieuse encadrée par les architectes des Bâtiments de France qui nécessitera la création d'une ouverture provisoire dans le clocher pour insérer la nouvelle poutre.

## LA SALLE POLYVALENTE SE TRANSFORME EN CANTINE

Le protocole sanitaire actuellement en vigueur préconise une distanciation de deux mètres entre chaque groupe (classe) à la cantine afin de limiter la propagation du virus.

En respectant ces règles, les locaux de la cantine ne permettaient pas de recevoir l'ensemble des élèves et les enfants auraient dû être répartis en deux salles. Il aurait alors été impossible de fournir un repas chaud à l'un des deux groupes.

La salle polyvalente nous permettant d'appliquer les règles de distanciation entre les groupes, et étant peu occupée ces derniers temps, il a été décidé d'y installer la cantine.



## RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque a été rénovée ! En effet, nos agents communaux ont remis en état les murs et les plafonds avant de les repeindre et ont réorganisé les espaces de rangement. Il y avait bien besoin d'un petit renouveau !

Nous vous rappelons que la bibliothèque est ouverte à tous, de nombreux livres sont à votre disposition et il est possible d'en commander.

Venez la redécouvrir, vous serez accueillis sur rendez-vous.

Téléphone : 06 21 86 04 21 / 06 13 30 54 98

Bonne Lecture !



## VACCINATION

Voilà maintenant un peu plus d'un an que notre vie et nos libertés sont conditionnées à la circulation et aux mutations du coronavirus : confinement, gestes barrières, fermeture des commerces non essentiels, couvre-feu, attestations dérogatoires ....

La solution tant espérée et la sortie du tunnel passent par l'immunité collective et pour y arriver il faut vacciner !

Dès l'annonce de l'ouverture de la vaccination le 18 janvier, quatre élus municipaux ont appelé les habitants de Choisy en Brie âgés de plus de 75 ans et autonomes, pour leur proposer la prise en charge des rendez-vous et du transport par les services de la CC2M.

Une quarantaine de personnes a adhéré à ce service mais malheureusement, le retard en approvisionnement de doses vaccinales a considérablement ralenti la démarche et a amené huit personnes à se désinscrire. Au dernier bilan communiqué par la CC2M, sur les trente deux personnes restantes, vingt et une ont été acheminées vers les centres de vaccination et ont reçu une première dose.

Aujourd'hui, l'accélération tant attendue se fait sentir et notre pharmacienne et le cabinet d'infirmiers libéraux proposent de vacciner les personnes éligibles.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la pharmacie de l'Eglise au 01-64-20-46-06.

Pour le même public, dans le cadre d'un partenariat entre la CC2M et le centre de vaccination de COULOMMIERS, un registre est à disposition dans le SAS de la mairie pour vous inscrire.

Le centre de vaccination vous recontactera pour fixer le jour et l'heure de rendez-vous, auquel vous devrez vous rendre par vos propres moyens.

Ces élections étaient initialement prévues en mars 2021, mais reportées au 13 et 20 juin 2021.

La pandémie a amené le gouvernement à décaler encore d'une semaine ces élections, soit le 20 et 27 juin 2021.

Il s'agit de deux scrutins différents, les électeurs devront donc glisser deux bulletins de vote dans deux urnes différentes.

- les **conseillers départementaux** qui forment l'assemblée qui dirige le département et en élisent un président de conseil départemental. Une femme et un homme sont élus dans chaque canton.
- les **conseillers régionaux** qui forment l'assemblée qui dirige la région et en élisent un président de conseil régional. Chaque liste régionale est composée de sections départementales, mais une seule tête de liste est désignée pour l'ensemble de la région. Le nombre de conseillers régionaux est déterminé en fonction de la population de chaque département et les listes doivent être paritaires.

Ce double scrutin sera organisé de manière concomitante et successive.

Le double dépouillement, qui doit être public et susceptible d'augmenter le nombre de personnes présentes au même moment, amène aujourd'hui, au vu de la crise sanitaire, une réflexion très complexe. Le comité de scientifiques propose un double dépouillement dans deux salles distinctes ou suffisamment grandes.

L'état de la pandémie en juin 2021 est difficile à anticiper, mais selon la stratégie vaccinale du gouvernement, d'ici mi-juin, 30 millions de français seront vaccinés.

Les risques associés aux élections peuvent encore être réduits par la mise en œuvre d'un protocole renforcé et adapté. Les personnes tenant les bureaux de vote devraient être vaccinées ou immunisées, ou présenter un test négatif deux jours avant le scrutin, puis contrôlées deux jours après.

Une autre possibilité s'offre à vous pour limiter les déplacements au bureau de vote : **le vote par procuration**. Pour ce faire, l'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Il a 3 possibilités pour faire la démarche :

- Utiliser le téléservice, puis aller en personne à la gendarmerie ou au commissariat avec un justificatif d'identité et l'e-mail de confirmation du dépôt de la demande en ligne
- Imprimer le formulaire disponible sur internet, puis le remettre, en personne et en présentant un justificatif d'identité, à la gendarmerie ou au commissariat ou au tribunal ou dans un lieu accueillant du public défini par le préfet
- Remplir à la main le formulaire disponible sur place (gendarmerie ou commissariat ou tribunal, ou lieu accueillant du public défini par le préfet) et présenter en personne un justificatif d'identité

Bien évidemment, notre commune mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité sanitaire de ces scrutins et dans de bonnes conditions d'organisation, selon les recommandations du comité de scientifiques, et ce afin de ne pas altérer la libre expression de vote des concitoyens.

## BUDGET UNIQUE 2021

Le budget 2021 a été voté le 2 Avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 1 044 554 € dont dépenses courantes 226 581 €, personnel 220 700 €, gestion courante (dont écoles) 277 240 €, diverses 10 452 €, atténuation de charges 98 592€

Recettes : 1 044 554 € dont impôts et taxes 506 300 € dotations 225 150 €, autres 18 000 €

#### *a) La fiscalité*

Les taux des impôts locaux pour 2021 ne subiront pas d'augmentation.

	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Taxe d'habitation	pas de vote	suite réforme
Taxe foncière sur le bâti	16.92 %	16.92 %
Taxe foncière sur le non bâti	35,00 %	35,00 %

Pour compenser la perte de recettes au titre de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, calculée au taux de 18 %, sera perçue au profit de la commune et intégrée aux compensations après application d'un coefficient correcteur.

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 357 200 €

#### *b) Les dotations de l'Etat.*

Les dotations attendues de l'Etat (DGF) s'élèveront à 96 000 € soit une baisse de 2,96 % par rapport à l'an passé.

Les dotations de solidarité rurale et de péréquation s'élèveront à 64 000 €.

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses : 747 646 € dont 71 950 € remboursement de la dette, acquisitions immobilières 223 000 €, cimetièrre 4 200 €, travaux bâtiments 196 570 €, voirie 14 000 €, acquisition matériel 56 030 €.

Recettes : 747 646 € dont FCTVA 23 600 € cession terrain et immobilisations 85 000 €, taxe d'aménagement 10 000 € subventions 151 200 €, emprunt 107 000 €

#### *a) Les principaux projets des années 2021 à 2023 :*

- Travaux de mise en accessibilité aux PMR de la mairie et de l'église, agrandissement et mise aux normes du local technique, rénovation de la salle associative »Rivière », dans le cadre du contrat rural : 391 760 €
- Réfection des sanitaires et du chauffage de la salle polyvalente, dans le cadre du fonds d'équipement rural : 140 550 €
- Confortation de la poutre de l'église qui menace la sécurité de l'édifice, dans le cadre de la dotation

d'équipement des territoires ruraux : 98 750 €

- Achat du terrain entre le lotissement du Champ de l'Etre et l'usine MECACEL et d'un local commercial 12 Grande Rue : 223 000 €
- Travaux d'aménagement du local commercial : 48 000 €
- Création d'un nouveau colombarium au cimetière : 4 200 €
- Travaux de sécurisation des entrées de village : 10 000 €
- Achat de matériel : 56 030 € dont 43 800 € de matériel roulant (tracteur)

*b) Les subventions d'investissements prévues :*

Département :	161 000 €
Région :	198 000 €
DETR :	111 750 €
DSIL :	47 500 €
Amendes de police	5 000 €

L'importance des projets à mettre en œuvre au titre des travaux a amené le conseil municipal à adopter une gestion pluriannuelle des investissements, afin de lisser la charge sur l'année en cours et les années suivantes.

Le vote d'une autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) permettra de limiter au maximum le recours à l'emprunt.

*c) Principaux ratios*

Les dépenses réelles de fonctionnement, rapportées à la population représentent 595 €/habitant.

Le produit des impositions directes de la commune rapporté à la population s'établit à 255 € / habitant ; 355 € si l'on ajoute le reversement de la CC2M.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement elles s'élèvent à 555 € /habitant

*d) Etat de la dette*

A fin 2021, l'encours de la dette (si l'emprunt de 107 000 € est souscrit) sera de 374 800 € soit 267 €/habitant.

## **CONCOURS MAISONS FLEURIES**

Comme chaque année, le concours des maisons fleuries est ouvert à tous les habitants de Choisy-en-Brie et de ses hameaux.

Avec le confinement, vous avez peut-être eu plus de temps à consacrer au jardinage, et le résultat est là.

Alors n'hésitez pas à vous inscrire en mairie avant le 31 mai 2021.

Chaque année, le jury remarque qu'il y a de superbes jardins fleuris et que très peu osent participer au concours des maisons fleuries. C'est bien regrettable !

Allez-y, en 2021, franchissez le pas.

## COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT

Le Conseil Municipal a décidé d'éteindre l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune de 23h00 à 05h00 tous les jours de la semaine.

L'objectif est de :

- ne pas perturber les écosystèmes,
- préserver l'environnement en réduisant les nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore
- diminuer la facture énergétique.

Cette nouvelle mesure est en vigueur depuis le 15 janvier dernier. Nous rejoignons ainsi beaucoup de communes qui ont adhéré à cette démarche.

## PAGE FACEBOOK



Afin de communiquer avec son temps, la commission « Communication » a lancé la page facebook « Mairie de CHOISY EN BRIE et ses hameaux ».

Il s'agit d'une page d'information ponctuelle sur laquelle vous pourrez retrouver des informations pratiques, utiles, connaître les manifestations organisées...

Elle vient donc compléter le site internet de la commune.

Déjà visitée par un grand nombre d'internautes, n'hésitez pas à vous y abonner !

## L'ENTRETIEN DES CHEMINS ET TALUS

Vous vous demandez pourquoi la commune ne fauche pas les fossés et chemins dès que l'herbe est un peu haute ?

Et bien ce n'est ni par manque de temps ni par manque d'envie, mais bien une volonté de la commune afin de :

- Maintenir des continuités écologiques dans les plaines agricoles.
- Contribuer au maintien de la biodiversité.
- Protéger la faune sauvage et favoriser sa reproduction.

Afin de permettre à la biodiversité de s'exprimer :

- l'entretien des bords de route et talus est effectué avant le 15 mai, début de la période de nidification et de reproduction de beaucoup d'espèces et après le 15 juillet lorsque la reproduction de la plupart des espèces de vertébrés et d'invertébrés est terminée.
- l'entretien des chemins communaux est réalisé en deux fois afin de permettre à la faune de se déplacer ou de se maintenir dans la zone non fauchée et à la végétation de se diversifier.



Nous profitons du gravage dans le marbre du nom de notre nouveau Maire pour vous faire découvrir ou redécouvrir la plaque trônant dans l'escalier de la Mairie. Cette dernière mentionne le nom des Maires successifs ayant géré notre commune depuis 1800.

## BIEN VIVRE ENSEMBLE

### **Horaires d'utilisation de matériels bruyants**

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants sur l'ensemble du territoire de la commune:

- du lundi au vendredi de 07h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00
- le samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- le dimanche et jour férié de 10h00 à 12h00

Merci de respecter ces horaires pour la tranquillité de vos voisins !

### **Les animaux de compagnie**

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. En cas de non respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

## NOUVEAUX HORAIRES DE LA POSTE

Depuis le 03 mai 2021, LA POSTE a modifié ses horaires. Le bureau est désormais ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00.

## VIE PRATIQUE

### Collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts a repris depuis le 1er avril. Ces déchets sont ensuite broyés et valorisés en compost ou en paillis.

De plus en plus d'erreurs de tri sont observées : on retrouve en effet dans les bacs verts des cailloux, de la terre végétale ainsi que des pots de fleurs en plastique.

Ces erreurs empêchent toute valorisation et menacent la pérennité du service.

### Collecte des encombrants

Conformément au calendrier transmis par COVALTRI, notre commune est située dans le secteur 1 où la collecte des encombrants s'effectue les mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Pour prendre rendez-vous :

- Par téléphone à Allô Encombrants au **0 801 902 477**,
- Sur la plateforme [www.encombrants-covaltri77.com](http://www.encombrants-covaltri77.com)
- Par mail à [encombrants@coved.fr](mailto:encombrants@coved.fr)

Rappel des modalités de collecte :

- Prendre contact avec un des moyens cités ci-dessus,
- Valider les déchets avec l'opérateur, qui communiquera une date de rendez-vous par la suite,
- Déposer impérativement les déchets devant la maison la VEILLE AU SOIR du rendez-vous

### Rangement des poubelles

Pensez à rentrer vos poubelles dès que possible après la collecte afin qu'elles ne gênent pas la circulation des piétons sur le trottoir.